

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE VIRTUELLE DU 29 OCTOBRE 2020

École Secondaire Louis-Joseph-Papineau
378 rue Papineau, Papineauville

Présences :

- ↳ Mme Catherine Lamarche ;
- ↳ Mme Caroline Gratton ;
- ↳ M. André Larose ;
- ↳ Mme Isabelle Lefrançois ;
- ↳ Mme Geneviève Lizotte ;
- ↳ M. Raphaël Marcotte ;
- ↳ M. Klaus Sylvestre-Ippersiel ;
- ↳ Josée L'Allier ;
- ↳ Céline Blais ;

Absences :

- ↳ Mme Sylvie Durocher ;
- ↳ Mme Mélissa Lacasse ;
- ↳ Mme Julie Mailloux ;
- ↳ M. Carl Prévost ;

CE-10-01 : PRÉSENCE ET CONSTATATION DU QUORUM :

Mme Josée L'Allier prend la parole et souhaite la bienvenue à tous.
Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 18h34.

CE-10-02 : DISCUSSION SUR LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ :

Deux postes de membres de la communauté sont disponibles au sein du conseil d'établissement LJP. Mme Sylvie Durocher a déjà manifesté son intérêt à siéger au sein de notre conseil en tant que membre de la communauté. Cela fait déjà plusieurs années qu'elle occupe ce poste.

Il est proposé par Caroline Gratton que Mme Sylvie Durocher siége au sein du conseil d'établissement LJP en tant que membre de la communauté.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-03 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Mme Catherine Lamarche fait la lecture de l'ordre du jour.
Il est proposé par Isabelle Lefrançois d'adopter l'ordre du jour après l'ajout suivant :

- ↳ CE-10-18 (a) : Délégation des pouvoirs;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-04 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2020 :

Il est proposé par André Larose l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 juin 2020 tel que déposé.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-05 : LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2020 :

Il est proposé par Raphaël Marcotte l'adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 tel que déposé.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suivi au procès-verbal :

Caroline Gratton demande s'il y a eu vérification concernant le fait que Mme Lamarche siège en tant que présidente sur deux conseils d'établissement soit, LJP et St-Pie X ?

Mme Lamarche explique qu'il n'y a pas de problème puisqu'elle est également représentante au comité de parents pour les deux écoles et qu'elle est vice-présidente du conseil d'administration du centre de service scolaire au Cœurs-des-Vallées. Bravo Caroline !!

CE-10-06 : PAROLE AU PUBLIC :

Nil.

CE-10-07 : CORRESPONDANCE :

Nil.

CE-10-08 : COMITÉ DE PARENTS :

Catherine Lamarche explique qu'il y a eu une rencontre du comité de parents récemment et qu'ils ont été consultés au sujet du calendrier scolaire 2021-2022.

CE-10-09 : RÈGLES DE RÉGIE INTERNE :

Il est proposé par Catherine Lamarche d'adopter les règles de régie interne après les modifications suivantes :

→ Point 4 : MANDAT :

Remplacer la phrase « Chaque poste doit être en réélection chaque année » par « Les membres parents sont élus pour un mandat de 2 ans, donc certains postes sont en réélection chaque année selon l'année où en est rendu le mandat, tandis que chacun des postes des membres du personnel (enseignants, personnel de soutien, professionnels) sont en réélection chaque année.

→ Point 18 : Le projet d'ordre du jour est préparé par le président. Tout membre doit l'informer **3 jours** à l'avance pour y inscrire un sujet;

→ Point 19 : Considérant la situation actuelle (pandémie), un membre peut participer à une séance par l'entremise de moyens technologiques permettant aux membres de communiquer immédiatement entre eux (visioconférence);

→ Point 25 : Changer « commission scolaire » par « centre de services scolaire » ;

→ Définition : Remplacer « La commission scolaire au Cœur-des-Vallées » par « Le Centre de services scolaire Au-Cœur-des-Vallées ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-10: DÉCLARATION D'INTÉRÊT :

Chaque membre du conseil d'établissement doit signer sa feuille de déclaration d'intérêt et la faire parvenir à Céline. Il est suggéré aux parents de la signer et de, soit la numériser et l'envoyer par courriel à Céline, ou bien la signer et la remettre à leur enfant qui la ramènera à l'école. L'école peut également remettre une copie à l'enfant pour qu'il l'amène à la maison pour signature.

CE-10-11: RECONDUCTION DES COMITÉS :

COMITÉ AD HOC :

Dans l'éventualité où une activité ou levée de fonds doit avoir lieu avant la date de la prochaine rencontre mensuelle du conseil d'établissement, un envoi courriel sera fait à l'ensemble des membres du CÉ afin d'obtenir leur approbation concernant la tenue de l'activité en question. L'activité sera approuvée dès que la majorité des membres votant auront répondu en respectant les règles de régie interne en vigueur. La décision sera officialisée lors du conseil d'établissement suivant.

COMITÉ DES FINANCES (environ 2 rencontres par année : mi-année et fin d'année) :

Habituellement, deux personnes ainsi que la direction participent à ces rencontres. Cette année Mme Caroline Gratton, Mme Isabelle Lefrançois ainsi que la directrice Josée L'Allier siègeront sur ce comité. Les dates de rencontre seront soumises au courant de l'année.

CE-10-12 : CALENDRIER DES RENCONTRES :

- ✓ Jeudi 24 septembre 2020, 16h;
- ✓ Jeudi 29 octobre 2020, 18h30 ;
- ✓ Jeudi 26 novembre 2020, 18h30;
- ✓ Jeudi 17 décembre 2020, 18h30;
- ✓ Jeudi 21 janvier 2021, 18h30;
- ✓ Jeudi 18 février 2021, 18h30;
- ✓ Jeudi 25 mars 2021, 18h30;
- ✓ Jeudi 22 avril 2021, 18h30;
- ✓ Jeudi 20 mai 2021, 18h30;
- ✓ Jeudi 10 juin 2021, 18h30;

Proposé par André Larose.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le tout sera affiché sur le site internet de notre école.

CE-10-13 : FONDS À DESTINATION SPÉCIALE AU 1^{ER} JUILLET 2020 :

Josée affiche le document « Fonds à destination spéciale LJP en date du 30 juin 2020 » et donne quelques explications pour chaque projet.

Attendu que des projets ont été protégés dans le Fonds à destination spéciale au 30 juin 2020.

Attendu que les dépenses du Fonds à destination spéciale sont soumises à la surveillance du conseil d'établissement.

Attendu que les sommes protégées par le Fonds à destination spéciale sont nécessaires à la poursuite des projets qui se déroulent dans l'école.

Attendu que les sommes protégées par le Fonds à destination spéciale sont nécessaires à la poursuite des projets de nature pédagogique qui se déroulent dans l'école.

Attendu que les sommes seront affectées aux mêmes fins que celles présentées dans le document « Fonds à destination spéciale au 30 juin 2020 ».

Attendu que la directrice propose le transfert de ces sommes au budget de l'établissement.

Il est proposé par Isabelle Lefrançois que le conseil autorise que les sommes du Fonds à destination spéciale soient transférées au budget de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau pour l'année 2020-2021 tel que stipulé dans cette résolution et à la pièce jointe « Fonds à destination spéciale au 30 juin 2020 ».

- Pour : 8
- Contre : 0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suite au dépôt du document détaillant le fond à destination spéciale, il est mentionné quelques détails :

- ✓ André Larose demande s'il serait possible d'ajouter des dates sur ce document pour savoir si des projets sont inactifs depuis longtemps et s'ils le sont, il est suggéré de les transférer sur les projets en déficit, exemple, le bal des finissants et ce, après consultation auprès des enseignants et avec l'accord du conseil d'établissement.
- ✓ On questionne le fait qu'il y ait trois projets Entrepreneuriat. Josée répond qu'il y a sûrement une explication, qu'elle va vérifier et nous en reparler à la prochaine rencontre.
- ✓ Projet d'Amélie P. Gilbert : de quoi s'agit-il au juste ? Josée nous reviendra à ce sujet.
- ✓ Josée explique aussi que le café de la persévérance est en pause pour le moment. Il est question d'acheter d'autres portables pour être prêts lorsqu'il nous sera possible de le mettre en action.

CE-10-14 : ENTENTE CAFÉTÉRIA :

Mme L'Allier a fait parvenir à tous les membres l'entente contractuelle préparée par le centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées concernant le service alimentaire en établissement scolaire pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 juillet 2025. Josée L'Allier en a pris connaissance et en fait un résumé rapide.

Il est proposé par André Larose que Mme Catherine Lamarche en fasse la lecture et que si tout lui semble conforme, elle le signe pour approbation.

CE-10-15 : POINTS DE LA DIRECTION :

A) CLIENTÈLE ET DÉBUT D'ANNÉE :

Dépôt d'un document décrivant la clientèle scolaire en date du 28 octobre 2020.

Josée explique que tout se passe relativement bien depuis le début de l'année avec, de temps à autre, des rappels aux élèves sur les règles sanitaires à mettre à leur quotidien.

Bravo à toute l'équipe-école!

Également, Josée explique que le centre de services scolaire a procédé récemment à un sondage auprès de tous les parents des écoles de son territoire afin de connaître leurs besoins au niveau informatique si toutefois nous étions obligés de retourner en confinement durant l'année.

Caroline Gratton demande s'il est prévu d'avoir plus d'heures en psychoéducation en ce temps de Covid. Mme L'Allier lui répond qu'il n'y a pas d'ajout de temps prévu pour le moment.

B) FORMATION POUR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT :

Mme L'allier diffuse une capsule vidéo concernant de l'information au sujet de formations qui seront offertes aux membres des conseils d'établissement. D'autres capsules seront disponibles durant l'année. Mme L'Allier fera parvenir un courriel aux membres à ce sujet.

C) PATRICK PILON :

Josée L'Allier propose d'acheter une carte et un certificat-cadeau ou un panier-cadeau afin de remercier M. Patrick Pilon pour ses bons et loyaux services au sein du conseil d'établissement LJP durant de nombreuses années. Tous les membres sont d'accord à l'unanimité.

CE-10-16 : SORTIES PÉDESTRES (AUTORISATION ANNUELLE) :

Il est suggéré par Caroline Gratton que des autorisations annuelles soient permises pour les sorties de groupes d'élèves dans le village qui ne nécessite aucun transport, et ce, sous la supervision de leur enseignant.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ.

CE-10-17 : ACTIVITÉS ET LEVÉES DE FONDS :

Il est proposé par Catherine Lamarche l'adoption de l'activité proposée par l'enseignant Tobie Adam-Meunier concernant une sortie de vélo « Fat Bike » dans les sentiers derrière l'école en parascolaire. Activité gratuite pour les élèves.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE-10-18 : QUESTIONS DIVERSES :

A) DÉLÉGATION DES POUVOIRS :

Présentation du document « Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs » fait par Josée L'Allier. Cette dernière souligne quelques points où le conseil d'établissement a pouvoir.

CE-10-19 : BONS COUPS :

- Josée L'Allier mentionne que la rentrée scolaire s'est très bien déroulée cette année et que jusqu'ici tout se passe relativement bien.

- Les activités parascolaires ont été relancées au grand bonheur des élèves.
- Les élections du conseil étudiant ont eu lieu et c'est l'équipe de Létycia Doucet et Laurie Meilleur qui a été élue. Elles seront invitées à se joindre aux prochaines réunions du conseil d'établissement LJP.
- Les projets personnels et les projets en entrepreneuriat ont débuté et vont bon train. Klaus souligne qu'il y a de beaux projets et qu'ils sont entrepris selon les conditions « Covid ».
- Des tables à pique-nique ont été fabriquées par les élèves du PréDEP et ont été installées dehors sous l'aile « F » de l'école. Plusieurs élèves s'y installent pour dîner.
- Quelques activités-midi ont été organisées : activités sportives, La Tête à Papineau, l'Odysée du Sphinx, etc.
- Raphaël félicite Klaus pour la bonne gestion de l'album des finissants. Ce dernier confirme que la page couverture a été choisie, que les messages des élèves sont en production et qu'on espère qu'on s'en va dans la bonne direction pour avoir un bal de finissant.
- Double cloche : bonne idée en lien avec les règles Covid.
- Bravo aux directions qui ont travaillé très fort depuis le début de l'année afin de bien aménager toutes les mesures exigées par le centre de services scolaires et l'achat d'équipement pour mettre tout en œuvre afin que tout se passe bien.
- Autre bon coup apporté par Josée, l'ajout d'une direction adjointe de plus au sein de notre école. À cet effet, elle souligne la présence d'Annie Larocque à notre réunion. Cette dernière se présente et souligne le bel accueil reçu par toute l'équipe LJP avec qui elle vit une belle collaboration. Elle souligne qu'elle est bien contente d'être à notre école.
- Catherine Lamarche souligne que son enfant est en première secondaire et qu'elle a vécu une belle intégration.

CE-10-20 : DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE :

La prochaine séance aura lieu le jeudi 26 novembre 2019 à 18h30.

CE-10-21 : LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par André Larose la levée de la séance à 20h10.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CATHERINE LAMARCHE,
Présidente du conseil d'établissement.

JOSÉE L'ALLIER,
Directrice.